



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES VALERO - KAZIMIERCZAK - MM AYRAL –BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI – FRANCES (Suppléante) FRASSIN – RABOU – MM BARBERA - BOUTIE – CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS – VANDENDRIESSCHE – VIALA B

**N° 2021/137**

**Objet : Budget Aquaval 2021 : décision modificative n°2 - Virements de crédits**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser les écritures avec la trésorerie et suite à la délibération 2021/131 relative à l'accord des écritures de régularisation liées aux travaux de réparation des bassins, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
FONCTIONNEMENT	774	689 381.42 €	002	689 381.42 €
INVESTISSEMENT	001	754 195.57 €	2313	754 195.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Aquaval prévoyant la régularisation comptable présentée dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 31 janvier 2022.

Le Président,

Thierry BARDOU

